

**ATELIER DE VULGARISATION ET DISSÉMINATION  
DU RAPPORT 2006-2007**

**13 mai 2010**

**ACTIVITES PREALABLES ET  
MISE EN PLACE DU CONSEIL NATIONAL ITIE**

**Présentation : Michel YOBOUE**

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives a été lancée par le Premier Ministre Britannique Tony Blair à l'occasion du sommet mondial sur le développement durable qui s'est déroulé à Johannesburg en Septembre 2002. Cette initiative part du principe que dans de nombreux pays, les recettes provenant de la production pétrolière, gazière et minière s'associent à la pauvreté, au conflit et à la corruption. Cette situation est couramment désignée comme « la malédiction des ressources naturelles » très souvent due au manque de transparence et au non-respect de l'obligation de rendre des comptes sur les revenus tirés par le gouvernement sur ces ressources naturelles. L'ITIE est donc un complément aux efforts d'amélioration de la bonne gouvernance. C'est une initiative dirigée par les Gouvernements avec la participation active d'autres partenaires comme la société civile.

**I. Activités préalables**

La mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire est passée par une phase préparatoire qui a consisté en des activités allant de la déclaration publique sur l'intention du Gouvernement de mettre en œuvre l'ITIE à l'engagement du Gouvernement à travailler avec tous les partenaires (c'est à dire société civile, compagnies,...) sur l'ITIE, en passant par la création du cadre institutionnel de mise en œuvre de l'ITIE en Cote d'Ivoire.

## **1. Une déclaration publique claire du gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE en Côte d'Ivoire**

En mai 2006, le gouvernement ivoirien a annoncé son soutien aux principes de l'ITIE. Un Haut Comité pour le Pétrole avait préalablement été établi en avril 2006, mais ne prévoyait pas la participation de la société civile. Le 15 mai 2006, une lettre du Gouvernement ivoirien, à travers le Premier Ministre Charles BANNY, a été adressée au Secrétariat International de l'ITIE sur son intention de mettre en œuvre cette initiative. Cette intention a encore été réaffirmée par les délégations gouvernementales ivoiriennes présentes au sommet de l'ITIE à Oslo en Norvège en Octobre 2006 et au séminaire de Libreville sur l'ITIE en Juin 2007.

Au titre des différentes activités et démarches entreprises par la Côte d'Ivoire dans le cadre de la mise en œuvre du processus ITIE, on compte ce qui suit :

- La création par le décret n° 2006-68 du 22 avril d'un comité de suivi de la production, des revenus du pétrole brut et du gaz naturel de l'Etat et de leur affectation, dénommé « comité pétrole ».

Ce comité a entre autre missions de :

- Identifier et suivre la gestion des flux pétroliers et gaziers, dans l'optique d'une optimisation de la part des revenus pétroliers et gaziers de l'Etat.
- S'assurer de l'efficacité et de l'efficience des contrôles opérés par les services compétents de l'Etat et favoriser la synergie entre lesdits services.
- S'assurer de la réalisation des programmes et projets financés par les revenus pétroliers et gaziers.
- La désignation par le même décret d'un coordinateur principal de l'ITIE, président le comité pétrole.

- L'évaluation de la performance du secteur pétrolier et gazier à travers des audits qui étaient en cours et qui sont fixés pour être achevés fin décembre 2007.

En Mai 2007, le Ministre de l'Economie et des Finances, Charles DIBY, toujours dans le cadre de la déclaration publique sur l'intention du gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE, a adressé à nouveau un courrier en Mai 2007 au Secrétariat International ITIE.

## **2. Nomination d'un point focal ITIE/coordonateur au niveau du gouvernement**

En avril 2006, avec le comité de suivi de la production, des revenus du pétrole brut et du gaz naturel de l'Etat et de leur affectation, dénommé «comité pétrole», crée par le décret n°2006-68 du 22 avril, on assistera à la désignation d'un coordinateur principal provisoire (point focal) de l'ITIE, présidant le comité pétrole. Cette nomination marque le point de départ du démarrage effectif du processus de l'ITIE.

## **3. Engagement du gouvernement à travailler avec toutes les parties prenante de l'ITIE**

A ce niveau, il a été question pour le Gouvernement de montrer clairement son engagement à travailler avec la Société Civile et les Sociétés Extractives.

Il y a eu donc en Septembre 2007, à l'initiative du Ministre de l'économie et des finances, une réunion au Bureau de la Banque Mondiale avec les Parties Prenantes. Cette réunion a réunit autour d'une même table de discussion, société civile, entreprises extractives et administration publique. Aussi, cette rencontre a-t-elle l'occasion de la mise en place d'un Groupe de travail multipartite (Conseil provisoire) et un agenda de travail pour ce groupe. Les activités inscrites à l'agenda du groupe de travail comprenaient entre autre la préparation du projet de décret portant création et fonctionnement du Conseil ITIE et un projet d'Arrêté de nomination des membres.

Ainsi, un décret de création et de fonctionnement du CN-ITIE a été pris par le Président Laurent GBAGBO. Un exercice d'identification étendue de toutes les parties prenantes a été fait par le Ministère de l'Economie et des Finances et un arrêté interministériel de nomination des membres du CN-ITIE a été pris par le Ministre de l'Economie et des Finances – Charles DIBY - et le Ministre des Mines et Energie – Léon Emmanuel MONNET.

En somme, l'année 2006 et l'année 2007 ont servi à préparer l'adhésion effective de la Côte d'Ivoire à l'ITIE.

## **II. La mise en place du Conseil National ITIE**

La mise en place du Conseil National ITIE a commencé par la création d'un Groupe de travail multi partenaires ITIE.

### **1. Mise en place du Groupe de travail multi partenaires ITIE**

La mise en place du groupe de travail multi partenaires ITIE est due au déploiement de plusieurs actions successives.

D'abord un Décret instituant l'ITIE en Côte d'Ivoire a été pris par le Président de la République au cours du premier trimestre de l'année 2008 (Mars 2008). Puis au cours de la même période la nomination des Membres du Conseil a été faite par un Arrêté interministériel (Ministre de l'économie et des Finances et Ministre des Mines et de l'énergie). Le Conseil National ITIE et les Membres étaient désormais connus. Puis le Décret et l'Arrêté ont été transmis au Secrétariat ITIE.

Le Conseil ITIE étant créé, il a été organisé, sous la Coprésidence du Ministre des Mines et Energie et du Ministre de l'Economie et des Finances, une cérémonie d'installation officielle au cours de laquelle l'n a assisté à une déclaration d'engagement claire du Gouvernement à travailler avec la Société Civile et les Sociétés Extractives. Dès lors Le Conseil ITIE est devenu fonctionnel et le Gouvernement s'est engagé à

doter le Conseil ITIE d'un budget de fonctionnement. Le fonctionnement du Conseil National ITIE a été dès lors assuré.

Le Conseil étant installé, on a procédé à l'élaboration et la publication d'un plan d'actions et dates de mise en œuvre.

## **2. Elaboration et publication d'un plan d'actions.**

A ce niveau, un plan d'actions a été élaboré et adopté en mars 2008 par les membres du Conseil ITIE. Ensuite, le plan d'actions a fait l'objet de publication. La publication du plan d'actions et de divers autres documents est assurée grâce au site web du Ministère de l'Economie et des finances, et d'autres sites web. Pour assurer le fonctionnement régulier du Conseil, il a fallu ensuite identifier des sources de financement.

## **3. Identification des sources de financements adéquats pour la mise en œuvre de l'ITIE**

Au cours du troisième trimestre 2008, le Conseil National ITIE a eu à procéder à la recherche des institutions potentielles de financement de la mise en œuvre au niveau national et international. Aussi, des sources de financements ont-elles été identifiées.

Aussi, des correspondances ont-elles été envoyées à plusieurs institutions et des rencontres avec certaines institutions ont eu lieu. Plusieurs réunions ont eu lieu entre la Banque Mondiale et le CN-ITIE. Le CN-ITIE a également rencontré la Banque Africaine de Développement (BAD). Certaines de ces institutions s'étant même engagées à soutenir financièrement la mise en œuvre de l'ITIE en Côte d'Ivoire. C'est le cas du Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGDI) qui à travers la Banque Mondiale, s'est engagé à soutenir la conciliation des chiffres du secteur des hydrocarbures sur la période 2006 - 2007, la mise en place d'un plan de communication ITIE et la validation du processus ITIE en Côte d'Ivoire.

Enfin, pour une meilleure gouvernance du processus, on a procédé à l'installation du Secrétariat local de l'ITIE.

#### **4. Établissement du secrétariat Technique du CN-ITIE**

A ce niveau, entre mars et avril 2008, le Conseil a procédé à la sélection et à l'installation des membres du Secrétariat Technique. La définition des modalités de fonctionnement du Secrétariat Technique a été également prise en compte dans le décret de création et de fonctionnement du CN-ITIE.

Le Secrétariat Technique est fonctionnel et des missions lui ont été confiées. Il faut faire remarquer que la composition du Secrétariat Technique prend en compte toutes les parties prenantes.

En somme, le Conseil National ITIE a été effectivement créé et est fonctionnel. La Côte d'Ivoire a été acceptée en tant que Pays Candidat par le conseil d'administration de l'ITIE le 12 mai 2008.

Le pays devrait avoir bouclé la validation le 12 mai 2010, mais une demande de rallongement de cette date a donc été adressée au secrétariat international ITIE.